

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 3 novembre 2014 confiant l'intérim partiel de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Patrick Martin

NOR : ETSF1481458A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre des outre-mer,

Vu le code du travail ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, et notamment son titre I^{er}, chapitre III ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 portant nomination de M. Hartmann Tahri en qualité de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane ;

Vu l'arrêté du 29 août 2011 portant nomination de M. Patrick Martin sur l'emploi de responsable du pôle politique du travail à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2013 portant nomination de M. Laurent Senn sur l'emploi de responsable du pôle entreprise, emploi, économie à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane ;

Constatant l'empêchement temporaire de M. Hartmann Tahri, directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane ;

Sur proposition du directeur général du travail,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Patrick Martin, directeur du travail, responsable du pôle politique du travail de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane, est chargé de l'intérim de M. Hartmann Tahri, directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane dans la limite des actions d'inspection de la législation du travail, d'organisation du système d'inspection du travail.

Article 2

M. Laurent Senn, attaché principal, responsable du pôle entreprise, emploi, économie de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane, est chargé de l'intérim de M. Hartmann Tahri, directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane pour les seules décisions portant homologation des plans de sauvegarde de l'emploi (procédure de licenciement collectif pour motif économique).

Article 3

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 3 novembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*
J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*
J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*
J.-P. MIMEUR

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
*L'administrateur général,
adjoint au directeur général des outre-mer,*
C. GIRAULT